



Certificat Pluridisciplinaire d'Etudes Politiques et administratives (CERPEPA)

Enseignement à distance

Le Certificat Pluridisciplinaire d'Etudes Politiques et Administratives (CERPEPA) est une formation à distance qui vous permet de choisir les enseignements que vous suivrez.

Objectifs

1. Construire un parcours de formation en fonction de vos besoins personnels et professionnels.
2. Se former sans interrompre son activité professionnelle (formation à distance que vous suivez à votre rythme, sur une durée maximale de 5 années).
3. Obtenir à terme un des trois certificats délivrés en EAD par Sciences Po Grenoble :
 - Le Certificat Pluridisciplinaire d'Etudes Politiques et Administratives (CERPEPA)
 - Le certificat d'études administratives (CEA)
 - Le certificat d'études Politique (CEP)
4. Anticiper une poursuite ultérieure d'études en renforçant vos chances d'intégrer une spécialité de diplôme de Sciences Po Grenoble (*entrée en 4^{ème} ou 5^{ème} année*).

Modalités pédagogiques

- Les ressources pédagogiques mises à votre disposition sont celles des fondements académiques du 1^{er} cycle de Sciences Po Grenoble (niveau Bachelor). Elles comptent également les outils et méthodes nécessaires à la réussite des concours administratifs (A, B et C).
- La pédagogie repose sur des supports de cours numériques. Les enseignements sont accessibles sur un site intranet propre à la formation (*hébergé sur la plateforme e-learning Chamilo*).
- Les apprenants sont évalués sur la base de travaux à rendre en lien avec l'actualité du moment. Un grand oral de fin de formation est organisé pour valider l'obtention de l'un des trois certificats proposés.



Construire son parcours de formation

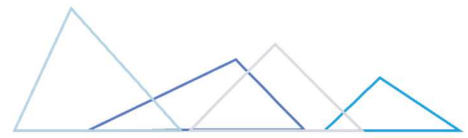
Pour obtenir le Certificat Pluridisciplinaire d'Etudes Politiques et Administratives (CERPEPA), validez 3 blocs de modules aux choix parmi ceux proposés ci-dessous. Vous pouvez valider les modules et/ou les blocs à votre rythme (en plusieurs années par exemple).

Bloc « Sociologie & Politique »		Bloc « Droit & Institutions »	
Module 1	Sociologie (semestre 1)	Module 5	Droit – Institutions constitutionnelles et administratives (S1)
Module 2	Politique publique (semestre 1)	Module 6	Le droit international public (semestre 2)
Module 3	Introduction à la vie politique (semestre 1)	Module 7	Institutions publiques Françaises (semestre 2)
Module 4	Politique économique (semestre 1)	Module 8	Sciences Administratives (semestre 2)
Bloc « Histoire & Culture & Langues »		Bloc « Finances & Economie »	
Module 9	Culture Générale (semestre 1)	Module 12	Droit public économique (semestre 2)
Module 10	Histoire des relations internationales depuis 1919 (semestre 2)	Module 13	Economie Générale (semestre 1)
Module 11	Anglais (semestre 1 & 2)	Module 14	Finance et gouvernance d'entreprise (semestre 2)
Bloc « Méthodes & Mémoire »		Bloc « Libre » :	
Module 15	Conférences de méthode en sciences humaines et sociales (S1&2)	4 modules choisis librement parmi les 17 proposés constituent un bloc .	
Module 16	Mémoire (S1&2)		
Module 17	Séminaire de méthodologie aux concours (S1&2)		

Nota bene

Le parcours étant modulaire vous pouvez également obtenir :

- **Le Certificat d'Etudes Politiques**, si vous validez les modules **rouge** et **vert** (modules : 1, 3 , 4, 5, 6, 10, 11, 14, 15 et 16).
- **Le Certificat d'Etudes Administratives**, si vous validez les modules **bleu** et **vert** (modules : 2, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 17).



Recrutement

Cette formation est ouverte à la formation continue.

L'admission en formation se fait après étude du dossier de candidature et entretien avec le Responsable Pédagogique. Le dossier de candidature est composé d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une programmation prévisionnelle de votre parcours de formation.

Vous trouverez le modèle de tableau prévisionnel de votre parcours de formation à remplir et constitutif de votre dossier de candidature, téléchargeable à cette adresse :

<http://www.sciencespo-grenoble.fr/formations/la-formation-continue/la-formation-continue-en-enseignement-a-distance/certificat-pluridisciplinaire-detudes-politiques-et-administratives/>

Pour connaître les périodes de candidature ou transmettre votre dossier par voie électronique :

contact-formation-continue@sciencespo-grenoble.fr

Tarifs

Prix des modules à l'unité : **350 €**. En cas de financement personnel, le prix du module est de **210 €**.

Vous pouvez adresser une demande de devis à l'adresse mail suivante :

contact-formation-continue@sciencespo-grenoble.fr

Contacts

Pour la construction de votre parcours de formation et une assistance administrative :

contact-formation-continue@sciencespo-grenoble.fr

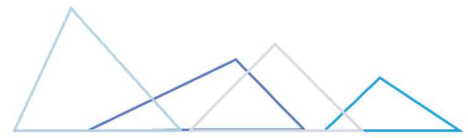
Site Internet de Sciences Po Grenoble

www.sciencespo-grenoble.fr



Présentation des blocs thématiques : les syllabus des enseignements

Bloc « Sociologie & Politique »	1
1. Sociologie.....	1
2. Politique Publique	1
3. Introduction à la vie politique	1
4. Politique Economique.....	2
Bloc « Droit & Institutions »	3
5. Droit - institutions constitutionnelles et administratives.....	3
6. Le droit international public.....	3
7. Institutions publiques françaises.....	3
8. Science administrative.....	4
Bloc « Histoire & Culture & Langues »	5
9. Culture générale	5
10. Histoire des relations internationales depuis 1919.....	5
11. Anglais (semestre 1 & 2).....	5
Bloc « Finances & Economie »	6
12. Droit public économique	6
13. Economie générale	6
14. Finance et gouvernance d'entreprise.....	6
Bloc « Méthodes & Mémoire »	7
15. Conférences de méthode en Sciences sociales	7
16. Mémoire	7
17. Séminaire de méthodologie aux concours (semestre 1 & 2)	7
Bloc « Libre »	8



Bloc « Sociologie & Politique »

1. Sociologie

Ce cours a pour objectif d'initier à la sociologie. Il s'agit à la fois de vous familiariser à la spécificité du raisonnement sociologique en montrant comment la discipline associe travail empirique et analyse théorique et de permettre l'acquisition, à partir de cette démarche, de repères concernant les grands enjeux sociaux contemporains. Les principales méthodes et théories qui permettent de penser le social seront présentées au travers de l'étude d'objets centraux de la discipline (par exemple la famille, la culture, la ville).

2. Politique Publique

Le cours de politique publique permet de comprendre l'action publique comme une composante fondamentale du pouvoir politique, et donc du changement des États contemporains. Faisant partie de la trilogie qui définit la science politique – la polity (le système politique et ses règles), les politics (le jeu politique et ses élections) - les politiques publiques (policies) renvoient plus généralement à ce que fait l'État dans la société.

Cette question de l'action de l'État au concret sera abordée dans ce cours par différents axes. Il s'agit tout d'abord de comprendre ce que sont les politiques publiques aujourd'hui, comment elles sont fabriquées à travers des exemples empiriques, et quels sont les acteurs qui interviennent dans ce processus. Il importe toutefois tout autant de maîtriser les cadres conceptuels et théoriques qui nous permettent de les comprendre et d'élargir la perspective de ces politiques publiques qui ne se cantonnent plus à l'État mais le dépassent – aussi bien au niveau de l'Union européenne que du système international plus généralement. Ce cours doit permettre aux étudiants de comprendre la complexité de l'action de l'État et de maîtriser les codes de l'interprétation.

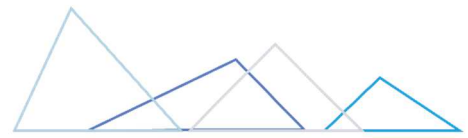
3. Introduction à la vie politique

Par son titre même, « Introduction », cet enseignement indique sans ambiguïté son objectif : ouvrir son public à une série de faits et d'analyses concernant la vie politique française et l'inviter à poursuivre ultérieurement ce travail en s'appuyant sur d'autres enseignements, travaux et lectures. Il ne saurait être question ici, en effet, de donner un tableau complet non seulement des événements, acteurs et thèmes traversant ou ayant traversé l'actualité politique de notre pays, mais aussi toutes les clés de compréhension, de toutes les explications que la science et la sociologie politique en particulier ont pu en proposer. De son côté, l'approche en termes de vie politique indique la caractéristique principale de ce cours consistant à présenter d'abord des faits et des événements, pour tendre ainsi à la maîtrise de repères historiques précis. Mais cette dimension factuelle ne circonscrit pas son propos. Il a aussi pour ambition de confronter ces faits aux analyses que la science politique en propose. Ce faisant, il espère permettre à ses lecteurs de se tenir à distance des lectures les plus courantes de l'activité politique, des représentations trop peu discutées circulant à son propos, ainsi que des fausses évidences qui nourrissent son commentaire quotidien. Ce cours sera limité au cadre national. Son projet rendrait impossible une approche comparée des faits politiques dans différents cadres nationaux. Cela étant, sur de nombreux points, la vie politique en France se déroule dans des conditions communes à d'autres démocraties, les phénomènes observés ici s'observent également ailleurs et, par conséquent, la connaissance de la vie politique en France donne aussi une intelligence des conditions de fonctionnement de la vie politique dans d'autres pays, voire à d'autres niveaux – local ou supranational.



4. Politique Economique

La politique économique est communément définie comme étant, l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics ayant pour objectif d'orienter l'activité économique d'un pays donné, par exemple de modifier la production, la consommation et la répartition des biens... Dès les premiers pas, une notion de nature juridique et politique apparaît, les pouvoirs publics. La politique économique ne peut donc exister sans eux. Ces pouvoirs publics doivent prendre des décisions pour définir, conduire une politique économique, et qui dit prise de décision dit arbitrage. Politique économique et économie politique sont donc intimement liées et ceci depuis l'origine de la réflexion économique. En effet, l'on peut dater la "naissance" de l'économiste vers la fin du XVIe siècle et dès cette période leur fonction principale était de conseiller le Prince. Ils avaient pour but de chercher les moyens permettant au souverain de s'enrichir et, à travers lui, la nation (Jean Bodin, Thomas Gresham ou encore Antoine de Montchrestien) ...Longtemps confinée à une politique de maintien de la concurrence pure et parfaite (le monde classique ou libérale ne légitimait l'interventionnisme public que par l'exercice des pouvoirs régaliens : monnaie, justice, défense), la politique économique a reçu ses lettres de noblesse avec la révolution keynésienne. Cette révolution a en effet montré que l'économie de marché ne tendait pas de manière spontanée vers des équilibres satisfaisants. Avec John Maynard Keynes et sa Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936) la politique de stabilisation conjoncturelle est née et le budget public joue désormais un rôle central dans la recherche de l'équilibre macroéconomique. Outre cette révolution keynésienne et de manière plus profonde un fort développement de l'interventionnisme public, un changement marquant s'est réalisé durant les soixante-dix dernières années est l'internationalisation croissante des économies. Cette ouverture va rendre plus complexe la conduite des politiques économiques. Cette ouverture plonge les économies nationales dans un environnement davantage incertain, davantage concurrentiel, les oblige à maîtriser de nouvelles contraintes (la fameuse contrainte externe), les confronte à de nouvelles perturbations (monétaire, financière et industrielle). Une politique économique conduite au sein d'une économie nationale fermée est très différente d'une politique réalisée au sein d'une économie ouverte.



Bloc « Droit & Institutions »

5. Droit - institutions constitutionnelles et administratives

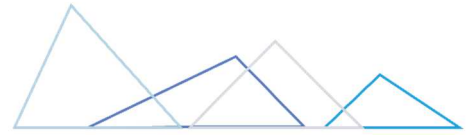
Le cours analyse dans une première partie les notions principales du droit public : sont ainsi étudiés les concepts de constitution, de séparation des pouvoirs et de hiérarchie des normes. Une place spécifique est accordée au droit positif français et notamment aux juges du système français. La seconde partie du cours traite de la place particulière qu'occupe le droit de l'Union européenne au sein du système français : seront notamment étudiés la valeur des normes de l'UE et le rôle des juges français et de la Cour de justice de l'Union européenne. La troisième partie du cours traite des principales institutions administratives françaises et leurs caractéristiques (pouvoirs, limites, contours) : seront ainsi analysés le Président de République, le gouvernement et le Parlement ainsi que l'ensemble du système juridictionnel français.

6. Le droit international public

Ce cours a pour objectif d'appréhender les mécanismes de fonctionnement du droit international public et son lien inextricable avec la politique internationale. Le droit international public est, par définition, le droit qui régit les rapports entre Etats. Cependant, ces derniers n'ont cessé, depuis la naissance de l'Etat moderne, de brandir le principe de souveraineté face à toute tentative de création d'un pouvoir international supra-étatique apte à sanctionner ces entités souveraines que sont les Etats. Dès lors, le droit international serait-il un droit virtuel ? Aujourd'hui, le droit international public est plus fragilisé que jamais et certains internationalistes en viennent même à douter de sa réelle existence à tel point qu'il est souvent perçu comme le « fils illégitime » de la politique internationale et du jeu de puissance interétatique. En effet, le droit international et les relations internationales sont de plus en plus considérés par les spécialistes de ces deux domaines comme les deux faces d'une seule pièce. Ce cours visera, d'une part, à analyser les forces, les faiblesses et surtout l'efficacité de cette branche du droit à travers ses origines, ses sources, ses juridictions, ses liens avec le droit interne et la réalité de sa mise en œuvre. D'autre part, ce cours portera une attention particulière sur les implications concrètes, juridiques et surtout politiques à la fois au niveau interne et international, du caractère purement « consensuel » des normes juridiques internationales, en s'appuyant principalement sur la jurisprudence internationale qui, malheureusement, n'a cessé de montrer ses limites.

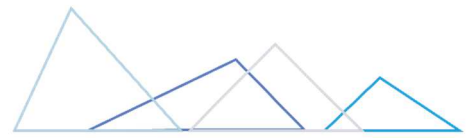
7. Institutions publiques françaises

Révision générale des politiques publiques, loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, conseils généraux devenus conseils départementaux, processus de métropolisation... Les institutions publiques françaises connaissent depuis plusieurs années un mouvement de réforme en profondeur venant bousculer l'ensemble des cadres existants. Tout en exposant clairement la structuration actuelle des institutions publiques grâce à une distinction entre l'administration d'Etat et l'administration locale, ce cours d'institutions publiques propose d'interroger le processus historique de construction des administrations françaises et de soulever progressivement les enjeux actuels et à venir de la réorganisation institutionnelle à l'œuvre. Diversification, adaptation, pluralité et coopération sont en effet aujourd'hui les maîtres mots d'institutions françaises ancrées dans un contexte globalisé.



8. Science administrative

Il s'agit d'une approche de l'administration qui se distingue de celle prévue par l'étude des Institutions administratives et du Droit administratif. Néanmoins, de nombreux recoupements existent entre ces matières toutes dédiées à leur manière à l'administration publique, et dont les spécialistes universitaires sont les « administrativistes », c'est-à-dire des spécialistes de l'administration. L'ensemble de ces matières constitue un prérequis pour quiconque souhaite devenir un agent public (fonctionnaire/contractuel) et exercer des fonctions publiques. L'objectif pour l'apprenant est de se constituer une culture générale administrative, car l'administration est un univers spécifique, avec son histoire, ses codes, ses rouages, ses valeurs, ses principes, ses réformes...



Bloc « Histoire & Culture & Langues »

9. Culture générale

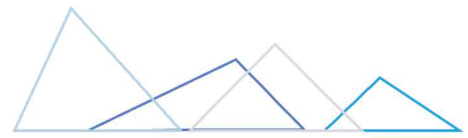
Bien qu'engagés depuis plusieurs années dans un processus d'aggiornamento en écho au débat sur la sélectivité de la Culture générale, les concours de recrutement à la fonction publique maintiennent généralement au nombre des épreuves d'admissibilité une question portant sur l'évolution globale du monde contemporain et sur le mouvement des idées. C'est à s'y préparer au mieux que vise ce cours. Cependant, enseigner la culture générale serait en effet une gageure si l'on oubliait qu'il s'agit d'abord et surtout de maîtriser les règles d'une argumentation problématisée, progressive et personnelle, et de mobiliser les savoirs en tout genre des candidats en vue d'une démonstration critique. C'est donc là un exercice qui s'apprend où se réapprend. A cette fin, quelques-unes des thématiques centrales pour les concours seront explorées à partir d'une gamme variée d'entraînements (sujets-types corrigés, débats, fiches de de lecture ou dossiers).

10. Histoire des relations internationales depuis 1919

La maîtrise de l'histoire des relations internationales au XXe siècle semble une évidence pour comprendre le contexte de la création et du fonctionnement des grandes organisations internationales. Après une introduction aux concepts de l'histoire des relations internationales du XXe siècle, l'approche des événements majeurs concernant les relations internationales au XXe siècle, parfois mal connus ou oubliés, abordera un certain nombre de thèmes toujours d'actualité, mis en perspective sur la longue durée. Chaque unité de cours (polycopié) sera complétée par des documents de diverses natures, disponibles sur le site d'accompagnement du cours. Le travail doit être régulier. Outre les lectures, il comprend deux devoirs et un test final.

11. Anglais (semestre 1 & 2)

Cet enseignement à distance sur 2 semestres est conçu pour aider les étudiants à acquérir et maîtriser un outil essentiel pour la compréhension des textes et travaux de sciences sociales, et pour l'expression et la communication scientifique. Cet enseignement à distance est structuré pour aider les étudiants à développer et perfectionner leurs compétences orales et écrites en anglais. Prérequis : Il n'y a pas de prérequis en anglais pour cette formation. J'essayerai de vous accompagner tous, quel que soit votre niveau initial, à réaliser votre potentiel. Afin de rappeler les bases des niveaux B1-B2, il y aura un travail régulier de grammaire à effectuer en plus des autres travaux.



Bloc « Finances & Economie »

12. Droit public économique

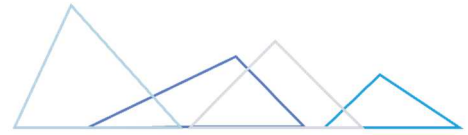
Syllabus à venir

13. Economie générale

L'enseignement d'économie vise à présenter des thèmes communs aux programmes des concours administratifs en insistant sur les mécanismes économiques, la croissance et les fluctuations, la monnaie et les marchés des capitaux, l'intervention de l'Etat et la politique économique, la politique budgétaire et sa mise en œuvre, les fondements de la politique monétaire et la politique monétaire européenne, la mondialisation et les échanges internationaux... Chaque entrée cherchera à s'appuyer sur l'actualité économique afin de mieux comprendre les enjeux de société.

14. Finance et gouvernance d'entreprise

"Le lien entre finance et gouvernance d'entreprise est fondamental dans les entreprises capitalistes dont les actions sont à la fois des titres financiers donnant droit à rémunération et des titres de pouvoir donnant droit à une participation à la gouvernance. Ce cours explore les modalités et des problématiques de l'articulation entre finance et gouvernance à une époque où les marchés financiers exercent un pouvoir majeur sur les orientations des entreprises et où la légitimité des actionnaires comme « propriétaire » de l'entreprise est largement discutée en théorie et en pratique. En tant que cours introductif, il propose notamment un apprentissage de la comptabilité générale nécessaire à la pratique de l'analyse financière et utile à toute personne amenée à participer à la direction ou à la gouvernance d'une organisation, qu'elle soit une entreprise, une association ou publique."



Bloc « Méthodes & Mémoire »

15. Conférences de méthode en Sciences sociales

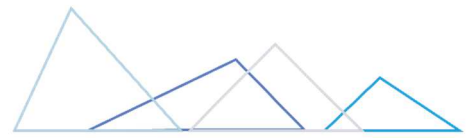
Ce séminaire à distance sur 2 semestres vise avant tout à aider les étudiants à entreprendre ce qui constitue pour la majeure partie d'entre eux leur premier travail de recherche. Il s'agit de proposer une réflexion autour de la démarche de recherche et d'offrir aux étudiants les outils épistémologiques et méthodologiques pour leur permettre de développer individuellement une telle démarche. L'enseignement est dispensé via l'invitation à un certain nombre de lectures portant sur la démarche de recherche. Au-delà des lectures, ce qui est proposé via le séminaire, c'est un suivi individuel et personnalisé des étudiants (suivi mensuel). Ce suivi permet à l'étudiant de construire la problématique de son mémoire dans toutes ces composantes (réflexions sur les concepts, rédaction d'hypothèses, choix d'un « terrain » et d'une approche méthodologique).

16. Mémoire

Le travail qui vous sera demandé sera une initiation à la recherche, vous permettant d'acquérir les méthodes de rédaction d'un mémoire et/ou d'un rapport de recherche. Une méthodologie d'aide à la rédaction sera mise en ligne sur la plateforme de cours. Pour réaliser ce travail, Monsieur Echinard (responsable de la formation à distance) désignera un enseignant de Sciences Po Grenoble pour vous accompagner.

17. Séminaire de méthodologie aux concours (semestre 1 & 2)

Ce séminaire se déroule sur les deux semestres. Il abordera les techniques de note de synthèse en 5 heures, exposé oral, dissertation, différentes notes administratives, synthèses etc.



Bloc « Libre »

La validation par l'apprenant de 4 modules choisis librement parmi les 17 proposés conduit à la validation du bloc ainsi constitué